

|   |
|---|
| <b>COMPTE RENDU SOMMAIRE<br/>CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2011</b> |
|---|

**PRESENTS** : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme FLORES, Mme SIBRA, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, Melle AMARI, M. PECHAMAT, Mme MOREAU

**PROCURATIONS** : Mme RIBET à Mme RABINOVITCH; Mme DUBOST à Mme FRAPPIER; M. BIEBER à M. BAYONNE; M. CHAUBET à M. RODRIGUES; M. DALMAS à M. VIVANT; M. MAMERI à Mme EYCHENNE; Mlle ROTH à Mme MOREAU; M. LAMOUR à M. PECHAMAT

**ABSENTS** : M. VIVES, M. MAROC, Mme BENQUET

**1- FINANCES**

- **Adoption du compte administratif 2010 : commune**

*Préalablement, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2009 du budget principal de la commune:*

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| <i>Section d'exploitation</i>   | 3 024 239.46 € |
| <i>Section d'investissement</i> | 252 557.74 €   |

*Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2010 de la commune, qui se résume comme suit :*

|  | <b>EXPLOITATION</b> | <b>INVESTISSEMENT</b> |
|--|---------------------|-----------------------|
| <i>Résultats antérieurs (2009)</i>     | 3 024 239.46 €      | 252 557.74 €          |
| <i>Réalisations de l'exercice</i>      |                     |                       |
| <i>Dépenses</i>                        | 4 150 515.63 €      | 1 390 538.87 €        |
| <i>Recettes</i>                        | 5 274 640.76 €      | 878 098.57 €          |
| <i>Résultat</i>                        | 1 124 125.13 €      | -512 440.30 €         |
| <i>Résultats cumulés au 31/12/2010</i> | 4 148 364.59 €      | -259 882.56 €         |

*Le Maire ayant quitté la séance et siégeant sous la Présidence de Monsieur Patrice RODRIGUES, le Conseil Municipal à l'unanimité (26voix) approuve le Compte Administratif de l'exercice 2010 budget principal de la commune et prend acte du rapport de présentation du compte administratif.*

- **Adoption du compte de gestion 2010 du trésorier municipal : Budget principal de la commune**

*Monsieur le Maire indique que le Receveur Municipal a transmis le compte de gestion 2010 de la Commune pour approbation.*

*Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité (26voix) déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.*

- **Reprise et affectation des résultats 2010**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats 2010 au budget primitif 2011 de la commune.

Section de fonctionnement :

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| Excédent de fonctionnement | 4 148 364.59 € |
|----------------------------|----------------|

Section d'investissement :

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| Résultat d'investissement de clôture | - 259 882.56 € |
|--------------------------------------|----------------|

A financer par affectation du résultat de fonctionnement

|  |              |
|--|--------------|
| Les restes à réaliser en dépenses 2010 s'élèvent à | 622 606.79 € |
|--|--------------|

|  |              |
|--|--------------|
| Les restes à réaliser en recettes 2010 s'élèvent à | 159 669.54 € |
|--|--------------|

|  |              |
|--|--------------|
| Soit à financer par affectation du résultat de fonctionnement de | 462 937.25 € |
|--|--------------|

|   |              |
|---|--------------|
| Total affectation du résultat de fonctionnement pour (article 1068) | 722 819.81 € |
|---|--------------|

Après affectation, il reste à reprendre au budget primitif 2011 un excédent de fonctionnement de 3 425 544.78 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26voix) décide la reprise des résultats 2010 au budget primitif commune 2011 et de son affectation comme indiqués ci-dessus.

- **Reversement subvention Crèche Le Petit Poucet contrat enfance au titre de l'année 2009**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'au travers du Contrat Enfance signé par la commune de Beauzelle, l'association la crèche « Le Petit Poucet » perçoit une subvention de fonctionnement en provenance de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette subvention s'élève au titre de l'exercice 2009 à 9 347.69 € et a été versée par la CAF au compte du Trésor de la commune. Cette somme est à reverser à l'association.

Monsieur le Maire indique que la recette en provenance de la CAF sera inscrite au compte 7478, recettes autres organismes, et la dépense au compte 6574, subventions de fonctionnement personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26voix) décide l'inscription budgétaire des montants ci-dessus et du reversement de cette subvention à l'association concernée.

- **Reversement subvention CAF contrat enfance au titre de l'année 2009 au CCAS (Centre Communal d'Action Social) pour le RAM (Relais d'Assistants Maternelles)**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'au travers du Contrat Enfance signé par la commune de Beauzelle, le Relais Assistants Maternelles mis en place par le Centre Communal d'Action Social est subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette subvention s'élève au titre de l'exercice 2009 à 4 646.40 € et a été versée par la CAF au compte du Trésor de la commune. Cette somme est à reverser au Centre Communal d'Action Social.

Monsieur le Maire indique que la recette en provenance de la CAF sera inscrite au compte 7478, recettes autres organismes, et la dépense au compte 6573, subventions de fonctionnement aux organismes publics.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26voix) décide l'inscription budgétaire des montants ci-dessus et du reversement de cette subvention à l'association concernée.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : fourniture et pose de l'automatisation des portails aux services techniques municipaux**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26voix) sollicite du Conseil Général une subvention au taux maximum afin de mettre en place l'automatisation de portails aux services techniques dont le montant s'élève à 10 260.00 € HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : fourniture et pose d'une structure technique pour la scène de spectacle de la salle des fêtes du Garossos**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26voix) sollicite du Conseil Général une subvention au taux maximum afin de mettre en place une structure technique pour la scène de la salle Garossos dont le montant s'élève à 22 938.40 € HT.

## **2- URBANISME**

- **Aménagement rue de Latché : Détachement de la parcelle 302**

Monsieur le Maire que dans le cadre de l'aménagement de la rue de Latché, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse doit se rendre propriétaire d'une emprise d'environ 40 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée AD 302, d'une superficie totale de 1 860 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune de Beauzelle et propose que cette cession intervienne à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26voix) accepte de détacher de la parcelle AD 302 une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup>, donne son accord pour que cette cession intervienne à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

## **3- ADMINISTRATION GENERALE**

- **Désignation du jury de concours de maîtrise d'œuvre relatif au projet de la construction d'une nouvelle mairie, des bureaux du Centre Communal d'Action Sociale, de salles municipales et locaux annexes, et aménagements extérieurs.**

Délibération retirée de l'ordre du jour

- **Lancement du concours pour la construction d'une nouvelle mairie, des bureaux du Centre Communal d'Action Sociale, de salles municipales et locaux annexes, et aménagements extérieurs.**

Délibération retirée de l'ordre du jour

## **4- SALLE DES FETES DU GAROSSOS**

- **Modificatif du règlement intérieur**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le règlement intérieur de la salle des fêtes du Garossos. Cette modification consisterait à préciser au paragraphe utilisation que le prêt de la salle est réservé uniquement à des manifestations privées à but non lucratif. Cette mention serait rajoutée dans le paragraphe « utilisation ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26voix) décide de rajouter au paragraphe « utilisation » la mention « à but non lucratif ».

## **5- REGIE DE RECETTES MUNICIPALE**

- **Remboursement solde activité « danse africaine »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser, pour raison médicale, le solde de l'activité danse africaine à une participante.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26voix) autorise le remboursement du solde de l'activité danse africaine à la personne concernée.

- **Remboursement des pénalités de retard pour l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une décision en date 20 septembre 2010 avait été prise pour augmenter le montant des pénalités de retard concernant des familles qui récupéraient leurs enfants après 18h30 auprès de l'ALAE, à 20 €.

Il explique qu'en cas de retard, le système informatique enregistre une pénalité par enfant dans une même famille. Le but est de dissuader les retards mais pas de sanctionner fortement les familles. Par conséquent il propose d'octroyer cette pénalité uniquement par famille et non par enfant. C'est pourquoi il sollicite du Conseil Municipal le remboursement à certaines familles ayant été prélevées à tort.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26voix) autorise le remboursement des pénalités de retard aux familles concernées.